D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Politique

VAUD

Inégalités à l'école : l'affaire continue

Deux interpellations ont été déposées, lors de la session de septembre du Grand Conseil, interpellations liées au problème de l'égalité des filles et des garçons à l'examen d'entrée au collège. Le Conseil d'Etat devra donc non seulement répondre aux recours des 13 parents d'élèves (cf notre dernier numéro, ainsi que la rubrique « Formation/Travail » ci-contre), il devra également répondre aux questions des députés Georges Peters et Christiane Jaquet.

Georges Peters fait toute une analyse des différentes inégalités que contient cet examen d'entrée dans la douzaine de collèges vaudois. Pour le problème qui nous intéresse particulièrement, il s'étonne de ce double barème permettant l'admission d'un nombre de filles sensiblement égal au nombre de garçons ; pourquoi alors ne pas instaurer cette même égalité à tous les niveaux de la vie professionnelle et politique ? Pourquoi pas autant de femmes que d'hommes chez les enseignants, les médecins, les fonctionnaires, les conseillers du législatif... ? Et si le Conseil d'Etat pense que le double barème est compatible avec la Constitution, pourquoi ne pas l'appliquer plutôt en classe terminale ?

Christiane Jaquet, elle, s'étonne qu'on n'ait pas supprimé dès cette année, du fait de la votation du 14 juin, le double barème et elle s'inquiète de ce qu'il adviendra — en cas d'acceptation du recours — des filles dont les parents n'ont pas recouru. Rappelons que 200 à 300 filles auraient réussi l'examen si on leur avait appliqué le barème des garçons ! — **(ap)**

Elections communales

Lorsqu'on lira ce numéro de FS, le premier tour des élections sera déjà du passé, le second peut-être aussi. Dès qu'il sera possible de faire un bilan, d'établir s'il y a — comme lors des trois précédentes législatures — progrès dans la participation des femmes à la chose politique, nous le ferons.

A titre d'apéritif, disons qu'à Lausanne, pour 100 sièges, il y a 303 candidats de 9 partis, dont 84 femmes (27,7 %) ; les différents partis ont respectivement les pourcentages suivants de candidates : radicaux : 15,2 % ; socialistes : 22 % ; PDC : 22,2 % ; GPE : 29,6 % « Autrement » : 30,7 % ; libéraux : 34 % ; POP : 36,6 % ; PSO : 41,1 % ; Alliance des indépendants : 45 %. La moyenne en 1977 était de 25,2 % de candidates pour le législatif de la capitale vaudoise. — **(sch)**

GENÈVE

Création du Comité du 14 juin

Le 30 septembre s'est constitué à Genève le **Comité du 14 juin pour la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Fondé par une quinzaine d'associations genevoises parmi lesquelles des organisations féministes et syndicales, les partis de gauche et les Juristes progressistes, il a pour but d'informer les femmes sur les possibilités offertes par le nouvel article de la Constitution sur l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Le **Comité du 14 juin** prévoit de répertorier les inégalités et protester systématiquement à leur sujet, ainsi que d'assurer une défense collective de cas de discrimination individuels portés devant les tribunaux. Enfin ces associations se sont unies pour coordonner leurs actions afin que la concrétisation de l'article du 14 juin se réalise en même temps, et de façon concertée, sur les plans professionnel, politique et privé.

L'assemblée du 30 septembre a déjà décidé de mettre en route deux projets concrets. D'une part, le **Comité du 14 juin** publiera une brochure expliquant de manière claire et accessible la portée et l'utilisation du nouvel article de la Constitution, à l'aide d'exemples pratiques. D'autre part, un séminaire de formation est prévu à l'intention des personnes actives dans les mouvements de femmes, les syndicats ou les partis, qui sont confrontés journellement, dans le cadre de leurs activités, à des problèmes juridiques de discrimination dans l'éducation, le travail ou la famille. — **(cc)**

Election du Grand Conseil

Les 16 et 17 octobre ont eu lieu à Genève les élections du Grand Conseil. Sur les 55 femmes qui se présentaient (16 socialistes, 8 libérales, 8 radicales, 6 démo-chrétiennes, 5 vigilantes, 5 femmes du PSO et 7 du parti du travail), 20 sont finalement élues. Il s'agit de 10 socialistes (Mmes Erika Sutter-Pleines, Jacqueline Berenstein-Wavre, Liselotte Born, Claire Luchetta-Rentschnick, Jacqueline Damien, Jeanette Schneider-Rime, Anni Stroumza, Christiane Brunner, Christiane Schellack-Magnenat et Christine Pecorini-Burnand) ; 4 libérales (Mmes Béatrice Luscher, Karin Cramer, Emma-Hélène Musso et Geneviève Mottet-Durand) ; 1 radicale (Mme Anne Petitpierre) ; 4 démo-chrétiennes (Mmes Andrée Dayer, Marie-Laure Beck, Jacqueline Gillet et Hélène Braun) et un femme du parti du travail (Mme Liliane Johner).

Par rapport à la dernière législature, les femmes perdent un peu de terrain. C'est dommage. D'autant plus qu'en réalité elles devraient occuper 57 sièges, puisque l'électorat se compose d'environ 108 000 femmes contre 81 900 hommes seulement. Où étaient les électrices le week-end dernier ?

Après l'élection du Conseil d'Etat le 15 novembre, les femmes retrouveront probablement les trois sièges perdus. En effet, le peloton de tête des « viennent ensuite » comprend un bon nombre de femmes. Le PS remporte indiscutablement la palme, puisque ce sont Irène Savoy, Bernadette Falquet et Micheline Calmy-Rey qui occupent les trois premiers rangs des « viennent ensuite ».

A toutes, nos très vives félicitations. — **(et)**

NEUCHÂTEL

Création d'un comité d'action pour l'égalité

Un comité d'action cantonal pour l'application de l'article constitutionnel du 14 juin s'est créé à Neuchâtel en octobre, sous l'impulsion de la commission féminine de la VPOD. Il regroupe pour le moment une quinzaine de membres délégués de divers syndicats, de partis de gauche et de groupements féminins. Parmi les projets immédiats : soutenir les femmes qui auront à s'engager dans des procès (pour inégalité de salaire) avec l'appui d'une juriste, et devenir une adresse de contact et de coordination des groupements actifs pour l'égalité.

BIENNE

Egalité salariale : motion de Sylviane Zulauf

Aux lendemains de la victoire de la votation pour les droits égaux, Sylviane Zulauf du parti socialiste ouvrier (PSO) a pu développer sa motion au conseil de ville de Bienne déposée en avril, avec l'atout des 60 % de « oui » au niveau fédéral et 70 % au niveau de Bienne.

La motion demande : « Que soient revus les critères en vigueur fixant la catégorie salariale des professions occupées principalement par les femmes. Cette réévaluation doit permettre aux femmes dans leur écrasante majorité de ne plus être reléguées dans les catégories salariales les moins rémunérées. Ce réhaussement doit tendre à ce que le salaire moyen des employées de la commune soit le même que celui des employés, et cela, sans qu'aucune baisse de salaire ne soit décidée pour les employés. »

Si l'égalité formelle est garantie par le règlement du personnel, de profondes inégalités « structurelles » ne peuvent être balayées d'un coup ni par un règlement ni par une votation. Formation et préparation moindre des filles à un métier, choix plus restreint de professions, maternité et charge de l'éducation des enfants sont les fruits quotidiens de l'inégalité des sexes que les femmes traînent du berceau à l'AVS. Cette chaîne de discriminations se resserre encore avec la crise (blocage du personnel qui atteint les femmes) et avec l'introduction des nouvelles technologies. Le retard des femmes dans la société n'a pas de chance d'être rattrapé « naturellement ». Aussi des mesures particulières doivent être introduites pour favoriser l'accès à l'égalité. C'est la tâche que nous fixons au Conseil municipal à majorité socialiste de la ville de Bienne.

M.-T. Sautebin

D'un canton à l'autre

Travail - Formation

NEUCHÂTEL

Pour l'égalité dans l'enseignement

Votée le 14 juin, l'égalité des deux sexes doit, sans tarder, trouver son application sur le plan scolaire. Toute discrimination dans ce secteur doit être signalée, afin d'être éliminée, dans la perspective, bien entendu, de l'égalisation des chances.

L'ADF de La Chaux-de-Fonds prépare une intervention au niveau cantonal pour dénoncer et faire disparaître l'inégalité dans la mise en pratique des programmes scolaires, inégalités qui sont surtout évidentes dès la 3e année en secondaire.

Il dépend en réalité avant tout de l'enseignant que le principe d'égalité soit observé ou pas. Est-ce pour cette raison que les inégalités sont les plus fréquentes dans les classes d'instituteurs ? De plus, on constate des différences souvent très sensibles d'une ville à l'autre.

C'est dans l'exercice des activités manuelles (enseignement ménager, couture, tricot, travaux sur bois, sur métal, etc.) imposées par une loi cantonale, que les inégalités sont les plus frappantes, au détriment, évidemment, des filles astreintes à ces travaux un nombre de « périodes » bien supérieur à celui des garçons (jusqu'à 3 et 5 heures par semaine), temps réservé aux garçons pour les leçons de math., de géométrie, d'électrotechnique, etc.

Il s'agit pour l'ADF d'obtenir la caducité de cette loi, réforme qui soulèvera des problèmes de répartition d'horaires, de mise à disposition d'un plus grand nombre de locaux, de préparation des enseignants. Afin d'éviter que cela n'entraîne de nouvelles charges pour les finances cantonales, l'ADF fera des propositions adéquates. Elle envisage de procéder en trois temps :

1. une lettre au Département de l'instruction publique, aux commissaires chargés de préparer la révision de la loi, et à la presse ;
2. une table ronde animée par des personnalités dûment informées ;
3. la présentation au Grand Conseil d'un postulat ad hoc, par une députée.

Elle ne désarmera pas avant d'avoir obtenu gain de cause.

Jenny Humbert-Droz

VAUD

Les filles et l'examen d'entrée au collège secondaire (suite)

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro de FS, M. Daniel Reymond, directeur de l'enseignement secondaire et chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes (DIPC) a eu l'amabilité de nous accorder un long entretien. Voici quelques passages de cette interview.

— Est-il exact que le double barème a été introduit comme correctif à l'inégalité qui existait entre les garçons et les filles, étant donné que le programme de ces dernières comprenait moins d'heures de français et de mathématiques que celui des garçons ?

— C'est vrai, mais à cette raison s'en ajoutait une autre : le nombre d'inscriptions de filles était inférieur parce que beaucoup de parents jugeaient inutiles de leur faire faire des études secondaires. Admettre la même proportion de filles que de garçons, par rapport à la volée de référence, était une mesure en faveur des filles et en faveur de l'égalité.

— Pourquoi le DIPC a-t-il maintenu ce double barème, puisque depuis quelques années les filles ont la même préparation que les garçons et que la mentalité des parents a évolué ?

— De l'avis de tous les praticiens (inspecteurs, enseignants, psychologues) les filles s'adaptent mieux au système scolaire et fournissent de meilleurs résultats et tout particulièrement à 11/12 ans. Il serait donc mauvais d'exclure trop de garçons, on risquerait de créer, pour les années suivantes, un certain déséquilibre dans les classes. Que la fille s'adapte mieux à l'école vient aussi du fait que l'enseignant des premières années est une femme, d'où identification plus rapide au modèle. Les statistiques confirment toutes ces constatations : les moyennes des filles sont, de façon constante supérieures à celles des garçons en 3e et 4e primaires (le résultat de ces années peut jouer en faveur du candidat à l'examen d'admission). A l'examen, la supériorité des filles dans les épreuves de français dépasse la très légère supériorité des garçons en math. Donc, si le DIPC a maintenu les deux barèmes, c'est dans le but de rétablir un certain équilibre.

— Qu'en est-il ailleurs ?

— Si l'on songe à la carrière scolaire d'enfants d'autres cantons romands, on se dit que les Vaudois ont fait du perfectionnisme avec leur « examen d'admission ». Ailleurs, les tests, les notes de l'année, l'avis du maître, les discussions des parents avec le maître ou le directeur — parfois une vraie négociation — tout cela entre en ligne de compte (selon les modalités qui peuvent varier d'une région à l'autre).

— Qu'arrivera-t-il si l'on adopte un seul barème pour filles et garçons ?

— Il y aura pour tout le canton, 200 à 300 filles de plus dans les classes secondaires. Devant cette... féminisation du secondaire, les gens ne tarderaient pas à s'étonner et diraient que le choix des épreuves est mauvais et porte préjudice aux garçons.

— Le DIPC pense-t-il vraiment que l'égalité est mieux assurée par l'application de deux barèmes ?

— Devant les juristes et dans une première appréciation, il est difficile de justifier des barèmes différenciés. Mais comment accorder des droits égaux à des enfants de 11 ans ? Cette volonté du DIPC de maintenir un certain équilibre — ici, entre garçons et filles — se retrouve dans d'autres domaines ! Juger les enfants de la ville, d'un faubourg industriel, de la campagne, de façon identique et selon un barème cantonal unique est impossible ; cela aboutirait à des injustices, cela serait préjudiciable aux uns par rapport à d'autres, cela gommerait les particularités régionales et les caractéristiques de chaque collège du canton. Le DIPC ne donne pas de consignes absolues à ces collèges quant à la proportion d'enfants à admettre, il veille simplement à ce qu'il y ait une politique cohérente. L'égalité devant l'examen n'est donc pas un problème facile qui se résoudrait par le barème unique.

En résumé, l'affaire n'est pas toute simple et le DIPC en tentant d'établir un certain équilibre numérique entre garçons et filles, n'a pas voulu désavantager les filles. Il est bien conscient du fait que les parents qui ont recouru au Conseil d'Etat sont déterminés — en cas de réponse négative — à recourir au Tribunal fédéral. Le DIPC sait aussi que son argumentation nuancée est rejetée par nombre de juristes ; pour eux, égalité signifie même barème pour les deux sexes. Question à suivre. — (sch)

Groupes - Services

JURA

Création du Service de renseignements juridiques

Dès 1982, un service gratuit de renseignements juridiques sera ouvert dans chaque district du nouveau canton. Ce service est organisé par l'Ordre des avocats. Il a un triple rôle : 1. Information : permettre à une personne de mieux se situer, de mieux comprendre son problème qui pourra être résolu en une ou deux consultations ; 2. Aiguillage : si l'affaire est compliquée, il sera conseillé de recourir à un avocat ou aux services de l'administration ; 3. Assistance judiciaire : c'est l'Etat qui joue ce rôle en prenant en charge Fr. 20.— par consultation, soit les deux tiers de la facture. Le client, pour sa part, devra verser une taxe de Fr. 10.—

Voilà. Inscrit dans la Constitution du canton du Jura, on attendait l'ouverture de ce service qui rendra de précieux coups de mains aux femmes (elles ne savent jamais à quelle porte frapper !).

En temps utile, nous reviendrons en détail sur le fonctionnement de cette institution. — **(ams)**

BERNE FRANCOPHONE

Bienne : alarme pour une crèche

La maison OMEGA a pris la décision de fermer sa crèche, une des plus importantes de la ville. La raison ? La crèche est déficitaire (Fr. 200 000.—). Sylviane Zulauf, du parti socialiste ouvrier (PSO) puis le collectif féministe ont réagi auprès des autorités afin que tout soit entrepris pour le maintien de la crèche, voire sa reprise par la ville. Sylviane Zulauf, conseillère de ville, est intervenue par voie de motion urgente ; elle est soutenue par l'Entente biennoise. — **(ams)**

GENÈVE

Une pouponnière rouvre ses portes

Depuis longtemps fermée pour cause de travaux de rénovation, la pouponnière de Pinchat a rouvert ses portes au mois d'octobre. L'institution comprend une pouponnière accueillant les enfants de la naissance à l'âge scolaire ; une crèche qui donne la possibilité aux parents de choisir l'heure d'entrée et de sortie de leurs enfants ; un jardin d'enfants qui permet un horaire à la carte, et enfin une école de nurses qui depuis 1973 assure la formation d'une quinzaine de nurses par année.

La pension des enfants varie selon la nature des prestations requises et selon la situation financière des parents. L'Etat de Genève, ainsi que les villes de Genève et de Carouge, subventionnent l'institution. **(cc)**

« Point de rencontre »

Le 7 octobre s'est ouvert à Genève, dans le cadre de la Migros, un nouveau « Point de rencontre » pour les femmes, le premier en Romandie puisqu'il en existe déjà à Bâle, Zurich, Lucerne et Schaffouse. Tous les mercredis, de 14 à 16 heures, les femmes qui se sentent isolées dans leur foyer, sans grande possibilité de contact, pourront se réunir pour bavarder ensemble de choses et d'autres, étudier des sujets difficiles ou deviser gaiement. L'animatrice qui coordonne le tout, Anne Pérone, a tout prévu puisqu'il y aura même une garderie où les mères pourront déposer leurs enfants... gratuitement.

Adresse : Migros, 3, rue du Prince, 2e étage. — (mg)

JURA

La crèche à domicile

A côté de la crèche et de deux garderies, un nouveau service de crèche à domicile a vu le jour à Delémont. Il s'agit de ceci : une « maman de jour » reçoit un enfant durant un jour ou quelques heures afin de le garder. Il faut si possible pouvoir placer l'enfant dans son quartier ; pour ce faire, les organisatrices ont ouvert un office de placement qui règle les problèmes administratifs. Le service encaisse les émoluments de garde (selon le revenu de la famille) et rétribue la gardienne. Toutes les mamans de jour ont le même salaire.

Notons que les enfants ne sont pas placés à l'aveuglette. Des rencontres ont lieu avec les gardiennes, les parents et les enfants. Elles provoquent des contacts et des dialogues, elles permettent de faire connaissance, d'apprendre les habitudes de l'enfant.

Un cours d'initiation a eu lieu en mai/juin sous la direction d'une déléguée de Pro Juventute : quinze personnes dont deux pères l'ont suivi afin d'être prêtes à recevoir des enfants.

Les personnes qui désirent placer des enfants ou en garder sont priées de s'adresser à Marie-France Spano (tél. 22 66 44 dès 18 h. 30). — **(ams)**

VAUD

Longue vie à la Mauvaise graine

C'est une trentaine de femmes qui ont répondu le 29 septembre à l'appel de **la Mauvaise graine,** qui avait convoqué pour ce soir-là une réunion de rentrée, réunion d'urgence aussi : après une fermeture estivale quelque peu prolongée, la librairie féministe de Lausanne s'est trouvée en effet confrontée à de graves difficultés pour la poursuite de son activité. Parmi elles, en premier lieu, des horaires devenus intenables pour les quatre membres du collectif qui devaient à elles seules assurer les heures d'ouverture de la librairie.

La réunion s'est soldée par un succès : cinq femmes se sont annoncées pour rentrer dans le collectif et compléter ainsi efficacement l'équipe actuelle. En outre, dix autres femmes présentes se sont proposées pour assurer des remplacements si besoin était.

Enfin, l'optimisme étant au programme, deux groupes de travail se sont constitués : « groupe brochure » en vue d'une prochaine publication de la librairie, et un groupe-animation chargé de donner à la librairie un programme d'activités et de rencontres. Premier projet : une exposition... dont le sujet reste à déterminer. — **(cc)**

La Mauvaise graine, 4 place du Tunnel, Lausanne, ouverte du lundi au vendredi de 13 à 16 h. 30 et le samedi de 10 h. 30 à 17 heures. **(cc)**

GENÈVE

L'espace Pénélope

Pénélope : une toute nouvelle association, une association pas comme les autres. Créée en août 1981, l'association **Pénélope - Femmes artisanes** groupe plus de cinquante artisanes, réunies pour la première fois il y a une année pour éditer ensemble le catalogue Pénélope. L'association a aujourd'hui pour but de faire connaître l'artisanat-loisir et l'artisanat-métier, d'encourager celles qui ont choisi une manière différente de se réaliser en créant de leurs mains tout en faisant preuve de sens artistique. Deux particularités originales de l'association : elle est animée par des femmes non artisanes, et admet des membres associés non artisans mais intéressés par l'artisanat, ses créations et sa promotion.

Pendant la seconde quinzaine de septembre, il y eut un « espace Pénélope » au centre commercial Eaux-Vives 2000, où simultanément trois ou quatre artisanes travaillaient à différentes activités.

Une réalisation attira particulièrement l'attention du public : c'est l'exclusivité Pénélope « Mon livre », dix pages en étoffe dans lequel l'enfant apprend à boutonner, lacer des souliers, ouvrir et fermer des crochets ou une fermeture-éclair... Livre gai à confectionner soi-même à l'aide d'un patron, des restes de tissus et un peu d'imagination.**(cc)**

Pénélope, Cité Vieusseux 16, 1203 Genève, tél. 44 51 80

BERNE

Nouvelle section FRC

La section FRC-Jura s'est scindée. Une nouvelle section Jura bernois, Bienne et Berne a été constituée à Tavannes avec, à sa présidence, **Mme Elisabeth Dupuis, d'Ostermundigen. La scission a été possible** grâce à une modification des statuts de la FRC, réunie en assemblée romande en mai 1981. Cette décision de modification annihilait le vote de l'assemblée de la FRC-Jura (mai 1980) qui maintenait l'unité par 25 voix contre 20. — **(ams)**

A VENIR

Maison de la femme, Eglantine 6, Lausanne

12 novembre, dès 14 h. 30 : **thé-vente-contact** au profit de l'aide aux mères (Union des femmes).

26 novembre au 19 décembre : gravures de **Jacqueline Bertrand** et **Anny Ferrario,** sculptures et dessins d'**Alix Chatenay** (14 h. 30 à 18 heures, sauf dimanche).

10 décembre, 14 h. 30 : **Yva Perret** interprète ses chansons (Union des femmes). Entrée libre.

50e Journée des femmes vaudoises

Le 21 novembre 1981, de 15 à 22 heures, au Casino de Montbenon.

Programme : ouverture à 15 heures par **Jacqueline Vouga,** présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises.

— **La femme et la vie publique,** par **Marguerite Narbel,** présidente du Grand Conseil.
— **Message du Conseil d'Etat**
— **« Tout a commencé le 10 février 1928 »** par **Simone Jaccottet-Dubois,** ancienne présidente du Centre de liaison.
— Intermèdes musicaux par le **Petit chœur du Lyceum** et par les **Petits chanteurs de la Cathédrale,** démonstration **« Gym mères-enfants »...** animation - buffet - boutiques des associations.

Spectacle « Chanson et poésie » à 19 heures avec les **Kouaks** et avec **Mousse Boulanger.**

Lyceum-Club, rue de Bourg 15, Lausanne

6 novembre, 17 heures : **Erika Bill,** mezzo-soprano et **Eugen Huber,** pianiste, œuvres de femmes compositeurs.

27 novembre, 17 heures : **Christiane Harnisch,** pianiste, dans des œuvres de Scarlatti, Beethoven, Bartok, Liszt et Chopin.

4 et 5 décembre, dès 14 heures : boutique de Noël, exposition et vente des œuvres d'artistes du Lyceum.